

Bye-Bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde à l'enfance et les écoles du Québec

La prévention : à disperser à tous les vents

Par Marie-Patricia Gagné, ministère de la Famille

Les gripes et autres malaises hivernaux sont maintenant derrière nous, mais nous ne pouvons abandonner la prévention des maladies infectieuses pour autant. Les textes de ce numéro du bulletin *Bye-bye les microbes!*, qui en est à sa dix-huitième année de parution, le démontrent.

Tout d'abord, Élisabeth Bisson rappelle des mesures de prévention à adopter avec les enfants lors de visites au zoo ou dans d'autres lieux où il y a présence d'animaux.

Or, des rencontres inattendues avec des animaux peuvent aussi survenir. Dans ce numéro, Michèle Tremblay traite plus particulièrement du contact avec une chauve-souris et des risques que cela peut représenter pour les enfants et les adultes. Elle mentionne des situations problématiques susceptibles de se présenter lors d'une telle rencontre, des actions à entreprendre, le cas échéant – notamment pour capturer une chauve-souris de façon sécuritaire –, et des aménagements préventifs des lieux à réaliser.

Dans un texte sur la baignade, Denis Gauvin nous fait part de précautions de base à prendre pour s'adonner à cette activité en toute sécurité en service de garde.

Enfin, comme jouer avec de la pâte à modeler et peindre avec de la gouache comptent parmi les activités indémodables qui se

pratiquent en toute saison, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du service de garde, Élisabeth Bisson donne une liste de recommandations pour que ces loisirs demeurent ludiques plutôt que de devenir une source de contamination pour les enfants. Le plaisir en sera alors décuplé.

Certains de ces textes donnent un aperçu des mises à jour du guide d'intervention *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec*, auquel travaille le Comité de prévention des infections dans les services de garde à l'enfance et les écoles du Québec (CPISEQ). Les premiers chapitres révisés de ce guide sont disponibles dès maintenant. D'autres chapitres mis à jour seront publiés périodiquement. Même si ce guide s'adresse aux professionnels de la santé, les chapitres 1 à 4 peuvent aussi être utiles aux prestataires de services de garde en les aidant à comprendre la problématique des infections et à agir pour prévenir et contrôler celles-ci dans leur milieu. Vous pouvez consulter les chapitres au fur et à mesure de leur mise en ligne [en cliquant ici](#).

Bonne lecture et que l'été soit stimulant, pour les enfants et les adultes qui les accompagnent! ●





Une visite au zoo, à la ferme ou à l'aquarium

Par Élizabeth Bisson, membre du CPISEQ

Une visite au zoo ou dans d'autres endroits où il y a présence d'animaux est une occasion privilégiée d'animation et d'éducation pour les enfants. Cependant, les zones d'exposition de ces endroits doivent être considérées comme des lieux contaminés et susceptibles d'occasionner des zoonoses, qui sont des infections transmises par les animaux aux humains. Parfois, les risques d'infection sont évidents, par exemple en présence d'excréments. Or, la fourrure et la salive d'un animal peuvent aussi transmettre des microbes, même si ce dernier semble en bonne santé. Par ailleurs, une augmentation des manifestations d'asthme ou d'allergies peut survenir chez les humains lors de ces visites.

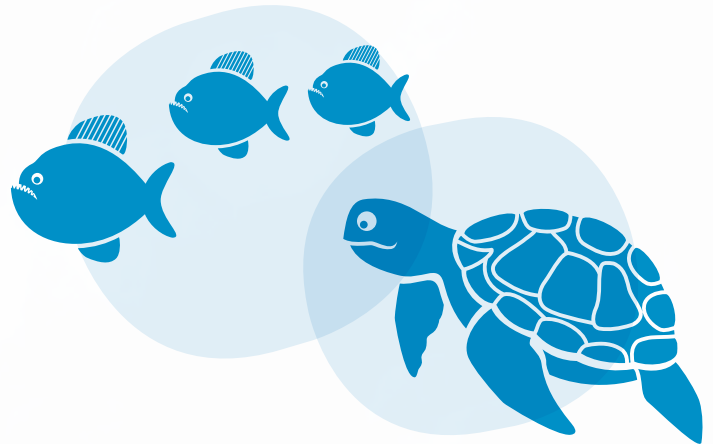
Les enfants âgés de moins de 5 ans sont particulièrement plus à risque de contracter ces infections à cause du type de contact qu'ils ont avec les animaux.

Modes de transmission

Les zoonoses peuvent notamment être transmises par les selles, l'urine, les squames, la salive et par de minuscules gouttelettes (ou aérosols) contaminées en suspension dans l'air.

La salmonellose est une infection causée par la salmonelle. Cette bactérie se trouve souvent dans les selles des animaux, même si ceux-ci apparaissent en bonne santé. Les amphibiens, les poissons tropicaux, les oiseaux et les reptiles, dont les tortues, excrètent souvent la salmonelle dans leurs selles. La salmonellose peut être acquise par l'humain à la suite d'un contact avec un animal contaminé ou son vivarium.

Plusieurs autres infections peuvent survenir après un contact direct avec les animaux. Par exemple, des éclosions d'infections à *Escherichia coli* de type O157:H7 (maladie du hamburger) associées à des visites de lieux d'exposition ou d'élevage d'animaux ont été recensées.

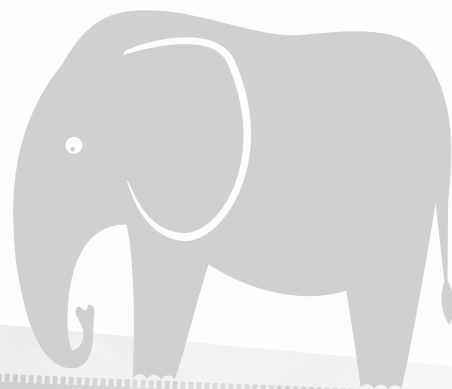


Précautions

Il est préférable que les enfants évitent tout contact direct avec les animaux et leur environnement à cause de leurs comportements qui les rendent plus à risque de contracter des infections lors de ces contacts. Il en est de même pour les adultes qui les accompagnent.

Les animaux suivants ne devraient pas être mis en contact avec les enfants âgés de moins de 5 ans :

- les reptiles, y compris les tortues, les serpents et les lézards;
- les amphibiens, y compris les grenouilles, les crapauds et les salamandres;
- la volaille, y compris les poules, les dindes et les poussins;
- les furets.



Une visite au zoo, à la ferme ou à l'aquarium (suite)

Mesures d'hygiène

Pour diminuer le risque que les enfants ou les adultes contractent une zoonose, on doit :

- superviser étroitement tout enfant âgé de moins de 5 ans;
- prendre les mesures nécessaires pour réduire le risque de contamination des mains;
- observer les animaux derrière une barrière ou une clôture;
- éviter tout contact pendant et après la mise bas;
- éviter de manger ou de boire dans les limites du lieu d'exposition ou d'élevage;
- éviter de nourrir les animaux;
- éviter que les enfants transportent de la nourriture, une boisson (ex. : biberons, verres à bec), une tétine ou des jouets, et ce, pour qu'ils portent le moins possible les mains à la bouche;
- éviter que l'enfant suce son pouce lorsqu'il est dans les limites du lieu d'exposition ou d'élevage;
- éviter de donner aux enfants des boissons ou des aliments non pasteurisés (qui peuvent contenir des bactéries) offerts sur les lieux de la visite (lait, jus ou fromage).

De plus, les enfants et les adultes doivent se laver les mains à l'eau et au savon :

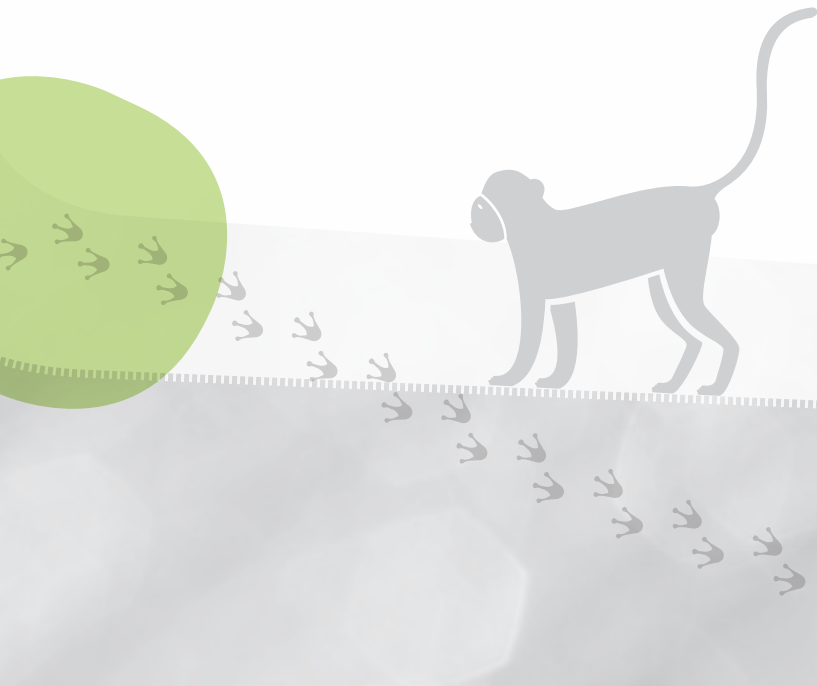
- avant de quitter le lieu d'exposition ou d'élevage d'animaux;
- avant de préparer de la nourriture;
- avant de manger, de boire ou de fumer.



Le lavage des mains des enfants âgés de moins de 5 ans est important et il doit être supervisé par un adulte. En l'absence d'eau et de savon, une lingette humide jetable doit d'abord être utilisée, suivie d'une application de savon sans eau et d'un rinçage avec une autre lingette. Le savon sans eau seul n'est pas efficace en présence de saletés. C'est pourquoi, avant de l'utiliser, il faut se servir des lingettes humides pour enlever le plus de saletés possible.

Dans tous les cas, avant une visite au zoo ou dans un autre endroit où il y a présence d'animaux, le prestataire de services de garde doit aviser les parents des risques inhérents à cette visite. Si leur enfant souffre d'allergies ou d'asthme, ils pourront décider de ne pas lui permettre de prendre part à la visite ou d'ajuster son traitement en conséquence.

Bonne visite! ●





Exposition à une chauve-souris

Par Michèle Tremblay, Direction de santé publique, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal

Il est très important d'apprendre aux enfants qui fréquentent un service de garde de ne jamais approcher ou toucher une chauve-souris et d'aviser tout de suite un adulte s'ils en voient une.

En effet, toutes les chauves-souris peuvent être infectées par le virus de la rage. En 2013, 14 des 15 cas de rage animale au Québec ont été détectés chez des chauves-souris. De plus, une blessure infligée par cet animal, par exemple une morsure, peut parfois passer inaperçue.

C'est pourquoi toute personne en service de garde (tant un enfant qu'un adulte) qui a touché une chauve-souris ou qui a été touchée par elle et qui ne peut exclure une morsure, une égratignure ou un contact de la salive de l'animal avec une plaie ou une muqueuse doit :

- laver la peau exposée durant 10 à 15 minutes, avec de l'eau courante et du savon, le plus vite possible après le contact;
- appeler Info Santé 811 pour qu'un infirmier ou une infirmière évalue son exposition et la dirige, au besoin, vers un service de santé.

Si une chauve-souris, morte ou vivante, est trouvée en service de garde (à l'intérieur ou à l'extérieur) et **si une personne a eu un contact physique avec elle ou subi une morsure ou une égratignure, ou que cette possibilité ne peut être exclue**, il est recommandé :

- de capturer, si possible, la chauve-souris (voir page suivante), car une recherche du virus de la rage pourrait être demandée;
- d'aviser le centre de santé et de services sociaux (CSSS) (infirmier ou infirmière des services courants);
- de dresser une liste des enfants et des adultes qui ont touché la chauve-souris ou qui ont été touchés par elle, ou pour lesquels on ne peut exclure une morsure, une égratignure ou un contact de la salive de l'animal avec une plaie ou une muqueuse. Une protection antirabique leur sera offerte (vaccins et anticorps);
- d'inspecter le bâtiment pour s'assurer qu'il n'y a pas d'autres chauves-souris qui s'y trouvent. Celles-ci peuvent se glisser dans de petits orifices (de la grosseur d'un 10 cents) d'un bâtiment et nicher dans certains espaces (comme un grenier).

Lorsque des chauves-souris sont aperçues plus d'une fois en service de garde, une inspection du bâtiment par un professionnel et des correctifs devraient être exigés.

La fermeture temporaire du service de garde (dans l'attente de l'inspection et de l'exécution des travaux) pourrait être jugée nécessaire.



Exposition à une chauve-souris (suite)



Capture sécuritaire d'une chauve-souris pour éviter toute exposition

- Toujours porter des gants épais.
- Isoler la chauve-souris dans une pièce en fermant les portes et les fenêtres. Faire sortir toute autre personne de la pièce.
- Si la chauve-souris est vivante, attendre qu'elle se pose. La capturer en plaçant un contenant sur elle. Pour l'emprisonner, glisser un carton rigide sous le contenant. Puis, fixer le carton au contenant avec du ruban adhésif afin d'éviter tout contact avec l'animal.
- Si la chauve-souris est morte, utiliser une pelle pour la recueillir. La déposer dans deux sacs épais, placés l'un dans l'autre. Conserver ces sacs au congélateur.
- Se laver les mains après avoir capturé la chauve-souris.
- Attendre l'avis du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) et de la Direction de santé publique avant de libérer la chauve-souris, au cas où des analyses seraient demandées.

Aménagement des lieux pour éviter l'exposition à une chauve-souris :

- S'assurer que les portes et les fenêtres susceptibles d'être ouvertes sont munies de moustiquaires en bon état.
- Fermer en tout temps les portes extérieures et les fenêtres non munies de moustiquaires.
- Fixer une moustiquaire aux événements qui doivent rester ouverts (ex. : événements de ventilation).
- Ne jamais installer un nichoir à chauve-souris.

Pour plus de détails, consulter la brochure du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2012/12-277-01F.pdf>. ●

Il fait chaud, allons faire trempette!

Par Denis Gauvin, Institut national de santé publique du Québec

Avec l'arrivée du beau temps, bon nombre de services de garde à l'enfance profiteront des prochaines périodes ensoleillées pour permettre aux enfants de s'adonner à une activité des plus plaisantes : la baignade. Toutefois, que ce soit en milieu naturel ou en piscine, certaines précautions sont de mise pour une pratique en toute sécurité.



La piscine au service de garde

Plusieurs services de garde possèdent une piscine (avec un système de traitement qui permet la recirculation et la filtration de l'eau) ou encore une pataugeoire que l'on remplit et vide chaque jour. Sachez que le gouvernement impose, pour ces types d'installations, des exigences visant à assurer la bonne qualité de l'eau pour la baignade. Ainsi, dans le cas des piscines avec système de recirculation de l'eau, une analyse des paramètres microbiologiques doit être effectuée toutes les deux semaines par un laboratoire accrédité. Il faut de plus s'assurer de la présence d'un désinfectant résiduel dans le bassin. Pour ce qui est des bassins emplis-vides, communément appelés « pataugeoires », les prestataires de services de garde doivent les désinfecter avant usage et s'assurer de les vider lorsqu'elles ne sont pas utilisées¹.

La procédure de désinfection est décrite en détail dans un article précédent du bulletin Bye-bye les microbes!².

Les risques liés à la baignade

Le principal risque pour la santé de la baignade demeure la noyade. Il convient donc de suivre toutes les mesures de sécurité et d'assurer une surveillance étroite et constante des baigneurs. Quant au risque infectieux, la principale source de contamination de l'eau de la piscine ou de la pataugeoire par les bactéries, virus et parasites provient habituellement des baigneurs eux-mêmes.

La qualité de l'eau : j'y contribue!

Pour préserver une bonne qualité de l'eau, les utilisateurs doivent fournir leur part d'efforts. Pour rendre le traitement de l'eau plus efficace ou pour réduire les risques de propagation des microbes, il suffit de suivre les simples règles suivantes :

- Ne pas se baigner si l'on souffre de diarrhée (ex. : cryptosporidiose, giardiase) ou de certaines maladies contagieuses telles que la conjonctivite (si écoulement de l'œil) ou le pied d'athlète (*tinea pedis*) (si présence de lésions actives).
- Aller aux toilettes et se laver les mains avant d'entrer dans la piscine.
- Éviter d'avaler l'eau de la piscine ou de la pataugeoire.
- Ne pas utiliser les abords de la piscine pour changer une couche.
- Pour les très jeunes enfants, prévoir des changements de couche réguliers et des visites fréquentes aux toilettes (toutes les 30 à 60 minutes) pour éviter les accidents urinaires ou fécaux. Attention, l'utilisation d'une couche spéciale peut donner un faux sentiment de sécurité.

1. En vertu de l'article 106 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2.).

2. Denis GAUVIN, « Une piscine bien propre », Bye-bye les microbes, vol. 11, no 2, dernière mise à jour, juillet 2011. Disponible à cette adresse : <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/sante-securite/bye-bye-microbes/bye-bye-microbes/no11-2/Pages/article2.aspx>.



Il fait chaud, allons faire trempette! (suite)

- À la piscine, prendre une douche avant de se baigner. En piscine intérieure, il est recommandé de prendre une douche savonneuse. En piscine extérieure, une douche sans savon est à privilégier afin de conserver la crème solaire qui aura été appliquée 30 minutes avant de s'exposer au soleil.
- En cas d'accident fécal ou vomitif, aviser le responsable du lieu de baignade pour qu'il procède à l'évacuation du bassin et à son nettoyage selon les règles prescrites : augmentation des concentrations de chlore pour les systèmes avec recirculation de l'eau; vidange et désinfection pour les bassins emplis-vides.

Allons à la plage!

Pour les activités à la plage, choisissez un endroit supervisé par des sauveteurs et où l'on procède à des analyses régulières de la qualité de l'eau. On peut trouver, sur le site Web du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la liste des endroits qui participent au programme Environnement-Plage et qui respectent ces deux conditions (l'adresse de ce site Web figure à la fin de cet article).

Présentes de façon plus ou moins régulière dans certains plans d'eau du Québec, les cyanobactéries (algues bleu-vert) peuvent former des fleurs d'eau donnant une coloration bleu-vert ou rougeâtre à l'eau. Certaines produisent des toxines qui peuvent occasionner des problèmes de santé comme des gastro-entérites ou de l'irritation de la peau et de la gorge. Il est recommandé de ne pas se baigner aux endroits où il y a présence visible de cyanobactéries.

Amusez-vous en toute sécurité et profitez bien de notre belle saison!



Pour obtenir plus d'information :

Le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/piscine/index.htm>

Baignade : jetez-vous à l'eau en toute sécurité : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/citoyen/penser-securite-dans-les-lieux-publics/bouger-et-samuser/baignade.html>

Le site du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?eaux_recreatives

La liste des plages participant au programme Environnement-Plage : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/env-plage/>

La gouache et la pâte à modeler

Par Élizabeth Bisson, membre du CPISEQ

Les enfants adorent peindre en utilisant de la gouache et s'amuser avec la pâte à modeler. Voici quelques recommandations concernant l'usage de ces matériaux pour prévenir les infections chez les tout-petits.

Pour la gouache :

- Acheter de la gouache non toxique, en petites quantités.
- La ranger dans son contenant d'origine dans un endroit sec.
- Jeter la gouache et son contenant s'il y a présence de moisissures ou d'odeur.
- Se laver les mains et laver celles des enfants, ou leur demander de le faire, avant et après l'activité.
- Servir les quantités nécessaires dans des contenants autres que le contenant d'origine. Ne pas remettre l'excédent ou la gouache ayant déjà servi dans le contenant d'origine pour éviter sa contamination.
- Laisser sécher les pastilles de gouache avant de les ranger de façon hermétique pour prévenir la croissance des moisissures.
- Nettoyer à l'eau et au savon les pinceaux et contenants après chaque usage, puis les sécher.
- Nettoyer les surfaces de jeu à l'eau savonneuse.

Il est bon de se souvenir que plus la quantité d'eau d'une gouache est élevée, comme dans le cas de celle sous forme liquide, plus grand est le risque de formation de moisissures une fois le contenant ouvert.

Pour la pâte à modeler :

- Conserver la pâte à modeler fabriquée de façon artisanale dans un contenant hermétique en inscrivant la date de fabrication et la remplacer chaque semaine.
- Conserver la pâte à modeler commerciale dans son contenant original, si possible.
- La déposer sur une surface préalablement nettoyée et assainie.
- Nettoyer et assainir les outils ou jouets utilisés lors du jeu après chaque usage.
- Ne pas laisser les enfants porter le matériel à leur bouche.
- Prévoir des portions pour les enfants ayant des lésions cutanées, une coupure, des égratignures, de la toux, des éternuements ou un écoulement nasal et les jeter après utilisation.
- Jeter le matériel contaminé par des sécrétions du nez ou de la bouche (enfant ayant de la toux, des éternuements ou un écoulement nasal ou ayant mis la pâte à modeler dans sa bouche).

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le chapitre 4 « Pratiques de base » du guide d'intervention *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec* maintenant disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/preventioncontrôle/enfance/index.php?outils_professionnels.



Bye-bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde à l'enfance et les écoles du Québec

BULLETIN TRIMESTRIEL

Le *Comité de prévention des infections dans les services de garde à l'enfance et les écoles du Québec* relève du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il collabore avec le ministère de la Famille pour apporter son expertise et ses conseils en vue de prévenir les infections dans les services de garde.

RÉDACTION

Cybèle Bergeron,

M.D., FRCPC, CIUSSS de l'Estrie –CHUS

Élizabeth Bisson,

inf., B. Sc.

Chantale Boucher,

M.D., FRCPC, DSP de Lanaudière, présidente du Comité

Suzanne Dionne,

M.D., ministère de la Santé et des Services sociaux

Dominique Fortier,

inf., B. Sc., M.A.P., ministère de la Santé et des Services sociaux

Marie-Patricia Gagné,

ministère de la Famille

Dominique Grenier,

inf., B. Sc., Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL) du CHU de Québec

Catherine Martin,

infirmière clinicienne stp., CISSS du Bas-Saint-Laurent

Geneviève Poirier,

ministère de la Santé et des Services sociaux

Louise Poirier,

M.D., FRCPC, Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Maude Saint-Jean,

M.D., FRCPC, CH Fleury, CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

Danièle Samson,

M.D., Direction de santé publique, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Nadine Sicard,

M.D., M. Sc., FRCPC, ministère de la Santé et des Services sociaux

Roseline Thibeault,

M.D., FRCPC, Centre mère-enfant Soleil du CHU de Québec

Louise Thibault-Paquin,

secrétaire du Comité

Michèle Tremblay,

M.D., FRCPC, Direction de santé publique, CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal

COLLABORATEUR

Denis Gauvin,

Institut national de santé publique du Québec

PRODUCTION ET RÉVISION LINGUISTIQUE

Direction des communications du ministère de la Famille

INFOGRAPHIE

Ministère de la Famille

DIFFUSION

Ministère de la Famille

Le contenu de ce bulletin est également disponible dans le site Web du ministère de la Famille :

www.mfa.gouv.qc.ca/fr/service-de-garde/cpe-garderies/sante-securite/bye-bye-microbes/pages/index.aspx

LA BOÎTE AUX LETTRES

Ministère de la Famille

600, rue Fullum

Montréal (Québec) H2K 4S7

Télécopieur : 514 864-6736

Courriel : bbmicrobes@mfa.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN : 1481-4471

© Gouvernement du Québec